

**Texte intégral de la déclaration gouvernementale faite par M. Abbas El Fassi  
devant les deux Chambres du Parlement)**

**Porter le taux de croissance à 6% par an et créer 250.000 postes d'emploi supplémentaires chaque année pour réduire le taux de chômage à 7% à l'horizon 2012**

*Réformes des institutions judiciaires en vue de renforcer leur autonomie et leur efficacité, et immuniser l'honnêteté, la dignité et l'autorité morale des magistrats et des professions en relation avec la justice*

*Amélioration des conditions de l'investissement et soutien de l'entreprise à travers un système fiscal compétitif*

*Réviser les statuts des fonctionnaires ainsi que le régime des salaires*

*Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux, Que la prière et la paix soient sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,*

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les honorables députés,

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, m'a fait l'honneur de me nommer Premier ministre du Gouvernement de Sa Majesté, et en conformité avec les dispositions de l'article 60 de la constitution du Royaume, et suivant les conditions stipulées dans l'article 75 relatif à l'octroi de la confiance au gouvernement, je me réjouis de présenter devant votre honorable assemblée les axes fondamentaux du programme que le gouvernement entend mettre à exécution dans les domaines relatifs à la politique économique, sociale, culturelle et extérieure et ce, en vue de consolider les acquis démocratiques et renforcer la position du Maroc dans son environnement régional et international, et aux fins d'accélérer l'aboutissement des chantiers du décollage économique, développer les services de proximité sociale, valoriser les ressources humaines outre le renforcement des mécanismes de bonne gouvernance et de l'efficience dans tous les domaines.

Mais, je voudrais tout d'abord, vous adressez mes sincères félicitations pour la confiance que vous ont accordée les électrices et les électeurs et pour la responsabilité dont le peuple marocain vous a investis pour le représenter dans cette honorable institution, tout comme je voudrais présenter mes compliments à Monsieur le président pour la confiance dont il a bénéficié de votre part pour accéder à la présidence de cette honorable assemblée. Mes remerciements s'adressent également à Messieurs les membres du bureau, à Madames et Messieurs les présidents des groupes parlementaires pour la confiance placée en eux par les membres de leurs groupes ainsi qu'aux présidents des commissions permanentes pour la confiance des membres de l'institution. Mais avant tout, nous devons nous féliciter pour la transparence et la liberté qui ont marqué la dernière consultation électorale.

Monsieur le président, Mes dames et messieurs les honorables députés,

Le programme gouvernemental que j'ai l'honneur d'exposer devant votre honorable assemblée, puise son esprit et sa philosophie du projet sociétal auquel adhère l'ensemble des Marocains pour édifier leur présent et tracer les contours de leur avenir, sous la conduite sage et éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste. Il s'agit d'un projet qui émane des constantes consacrées du Royaume et se base sur les options fondamentales de l'Etat. Il répond aux attentes et aux aspirations des citoyennes et des citoyens au développement durable, à une société juste et pondérée, à une démocratie citoyenne indissociable de tout changement visant la réforme et le progrès.

Tels sont les objectifs que Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, nous a appelés à l'ouverture de la nouvelle législature à nous y atteler dans l'intérêt du citoyen et que Sa Majesté a résumé dans la réalisation d'une vie digne qui a pour socle : une nation unie, sécurité et stabilité, un enseignement de qualité, une éducation saine, un emploi producteur, une économie compétitive, un habitat décent, une couverture sanitaire, une administration efficiente et honnête, une justice indépendante et équitable, une dignité pleinement respectée et une citoyenneté dans la plénitude des droits et des devoirs.

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les honorables députés,

Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, a affirmé dans le discours qu'il a adressé à son peuple fidèle à l'occasion de la fête du trône le 30 juillet dernier, qu'un Etat n'est pas viable sans des constantes et des valeurs sacrées, faisant l'objet d'une adhésion nationale unanime. Sa Majesté avait insisté sur l'identité de notre pays et sur les composantes de son système incarnées par l'Islam, basé sur le juste milieu et la modération, sur la monarchie constitutionnelle, l'unité nationale et territoriale. L'attachement à l'Islam a constitué à travers l'histoire, le socle de l'appartenance au Maroc en tant que nation et le garant de la cohésion des Marocains. Notre attachement au rite malékite atteste de notre référentiel islamique qui privilégie le juste milieu et la tolérance, admet la différence et la coexistence, encourage le dialogue des religions et des cultures, incite à l'ouverture sur les autres civilisations, à l'adhésion aux valeurs universelles appelant à la vertu, à la solidarité, à l'égalité et au respect des droits de l'homme.

Le régime monarchique a de tout temps constitué l'une des constantes fondamentales de notre pays et la composante la plus solide de son identité.

Nous nous remémorons en cet instant le combat qu'a mené le Maroc pour l'indépendance, sous la conduite du héros de la libération feu Sa Majesté Mohammed V, et les réalisations qui ont été accomplies sous la conduite de feu Sa Majesté le Roi Hassan II, bâtisseur du Maroc moderne et promoteur de la marche Verte, ainsi que le rôle éminent que joue Sa Majesté Mohammed VI, le Roi des réformes et le bâtisseur du Maroc démocratique, du Maroc du progrès et de la solidarité.

La Monarchie a unifié le peuple marocain et renforcé sa cohésion li permettant de faire face aux défis intérieurs et extérieurs, au regard du rôle que joue Sa Majesté

Amir Al Mouminine, garant de l'intégrité territoriale et de l'unité du peuple, protecteur des libertés individuelles et collectives et garant du respect de la constitution par les individus et les collectivités.

La question de notre intégrité territoriale constitue l'une des constantes fondamentales faisant l'objet de l'unanimité nationale et la première des priorités que le Maroc ne cesse de défendre pour parachever sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire national.

Le gouvernement poursuivra l'œuvre de mobilisation pour faire triompher l'initiative royale visant à conférer à nos provinces du sud un statut d'autonomie, dans le cadre de l'unité territoriale du Royaume et de sa souveraineté nationale, en parfaite adéquation avec les aspirations de la communauté internationale à des propositions constructives pour clore définitivement ce dossier.

Je voudrais, au nom du gouvernement, rendre hommage à l'approche royale pertinente qui a reçu un accueil favorable et une large adhésion au sein de la communauté internationale et auprès des pays frères et amis, eu égard à sa crédibilité et à son sérieux pour promouvoir une solution politique négociée et activer le règlement définitif de ce conflit artificiel.

Dans cette optique, le gouvernement poursuivra la mobilisation de l'ensemble de ses moyens politiques et diplomatiques pour auréoler la proposition marocaine de davantage d'appui et de soutien internationaux.

De même, le gouvernement ne ménagera aucun effort dans la défense de la marocanité de notre Sahara que Sa Majesté le Roi considère comme la première cause décisive de la nation, en réaffirmant notre attachement à la position exprimée par Sa Majesté, que Dieu l'assiste, quant à la disposition constante du Maroc à mener des négociations uniquement sur l'autonomie, toute l'autonomie et rien que l'autonomie. Nous saisissons cette occasion pour renouveler l'appel à toutes les parties concernées, en particulier nos frères en Algérie sœur pour saisir cette opportunité historique et faire prévaloir l'esprit de fraternité et de bon voisinage, pour adhérer à l'œuvre de parachèvement du grand Maghreb arabe.

Le Gouvernement est également fermement résolu à promouvoir le développement économique et social et à poursuivre les travaux de réalisation des différents chantiers dans nos provinces du Sud, en adoptant des démarches prenant en compte les spécificités régionales, la concertation et la coordination des interventions des différents acteurs, en vue de promouvoir l'emploi et l'investissement, ainsi que les partenariats porteurs dans les domaines de l'habitat, de la qualification et du développement urbain, outre le renforcement de la politique de proximité et l'amélioration de la qualité des services au profit des citoyens.

Je voudrais, du haut de cette tribune, rendre un vibrant hommage de respect et de considération à Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, Chef Suprême et Chef d'Etat Major général des Forces armées royales, pour la haute sollicitude dont il entoure les forces armées royales, la gendarmerie royale, la sûreté nationale et les forces auxiliaires, en réaffirmant le souci du gouvernement de mettre en oeuvre de manière

judicieuse les hautes instructions royales tendant à leur garantir les moyens à même de leur permettre d'accomplir leurs nobles missions.

Je voudrais également rendre hommage à l'esprit d'abnégation, au courage et au dévouement dont elles ne cessent de faire montre, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi au service de la défense de l'unité territoriale et de la préservation de la sécurité de la nation et des citoyens, implorant le Très-Haut d'accueillir en sa sainte miséricorde nos valeureux martyrs, militaires et civils, qui se sont sacrifiés pour préserver l'intégrité de la nation, ont fait don de leur vie pour défendre son unité territoriale.

#### Mise à niveau du champ religieux

Sa Majesté le Roi, Amir Al Mouminine accorde au domaine religieux et à la sécurité spirituelle de la société marocaine, le gouvernement a inscrit parmi ses domaines d'intérêt prioritaire, l'œuvre à entreprendre pour asseoir les fondements de l'identité nationale marocaine dont l'Islam constitue le premier socle fondamental et ce, en renforçant la composante identitaire islamique et en développant l'éducation islamique dans le système d'enseignement, en conformité avec la charte nationale de l'éducation et de la formation. De même, le gouvernement s'attellera à accorder l'intérêt requis à l'enseignement originel et à réviser ses programmes et ses méthodes éducatives afin qu'il puisse mener à bien sa mission dans la formation d'oulémas, d'imams et de prédicateurs imprégnés de la pensée islamique éclairée basée sur l'apport de l'Islam en matière de justice, de modération, de solidarité et de propagation de l'esprit de coopération et de tolérance entre les humains. Le gouvernement oeuvrera dans le même temps à renforcer les programmes religieux dans les moyens de communication et à promouvoir la vertu et la bonne moralité chez les générations montantes.

#### Promotion des valeurs de la citoyenneté responsable

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, honorables députés,

Parmi les fondements essentiels de notre projet sociétal, il y a la promotion des valeurs de la citoyenneté responsable, du fait que l'appartenance à la Nation implique l'association du citoyen au processus de prise de décisions relatives aux causes nationales et à la vie quotidienne du citoyen, ainsi que l'appartenance organique à une patrie jouissant de la souveraineté, ayant foi en de valeurs communes.

Tout en affirmant la nécessité de développer le sens de la citoyenneté à travers la préservation et la consolidation des droits fondamentaux, nous insistons, également, sur les devoirs du citoyen envers la société, étant entendu que les citoyens, de par leurs droits et devoirs, deviennent de véritables protecteurs du choix démocratique, à travers leur participation effective à la gestion des affaires publiques et à l'action commune.

Renforcement des droits des citoyens, élargissement de leur liberté et consécration des droits de l'Homme

La liberté constitue l'un des piliers de notre projet sociétal. Ainsi, et comme suite à la lutte sacrée pour la liberté et le recouvrement de l'indépendance du pays, le Maroc, Roi et peuple, a entrepris une lutte non moins importante tendant à faire bénéficier le citoyen marocain de tout ce qui est à même de lui garantir la liberté et la dignité et à lui permettre de jouir pleinement des droits personnels, civils, politiques, économiques et sociaux.

#### Consolidation de l'identité nationale et du sentiment d'appartenance à la Nation

Le gouvernement oeuvrera pour l'adoption d'une politique culturelle imprégnée de l'identité marocaine dans sa diversité culturelle, linguistique et civilisationnelle. Dans son programme d'action, le gouvernement accordera une attention particulière à la valorisation de la langue et de la civilisation arabes, en particulier dans l'administration et la vie publique. Il fera de même pour la langue amazighe en tant que l'une des composantes centrales de la personnalité marocaine et l'un des constituants de la civilisation, de la culture et de la personnalité marocaines. A cet égard, le gouvernement s'inspirera des hautes orientations de Sa Majesté le Roi, essentiellement celles contenues dans le Discours royal prononcé le 17 février 2001 à Ajdir, à l'occasion de la création de l'Institut royal de la culture amazighe. Nous poursuivrons également notre soutien aux composantes essentielles de l'identité nationale à travers leur présence dans les programmes éducatifs, culturels et médiatiques.

#### Immunitisation du choix démocratique et réformateur, renforcement des institutions et amélioration de la gouvernance

Honorable monsieur le président, Mesdames et Messieurs, honorables députés,

Dans le cadre de la réforme globale et multidimensionnelle que connaît notre pays et en consécration de la maturité avancée de l'édifice démocratique national, les diverses élections sont désormais organisées de manière régulière et dans les délais constitutionnels et légaux.

Dans ce contexte, le scrutin du 7 septembre 2007 pour l'élection des membres de la Chambre des représentants a été marqué par la transparence et la liberté, de l'avis d'un grand nombre d'observateurs étrangers et marocains. Cette consultation populaire s'est caractérisée par la participation distinguée de nos citoyens dans les provinces du sud, ce qui offre la meilleure illustration de leur attachement à l'intégrité territoriale du Maroc et leur adhésion au développement du pays.

Le défi de l'après 7 septembre demeure la réflexion aux meilleurs voies et moyens pour mobiliser l'électorat et favoriser sa contribution à la promotion de l'action politique, étant donné que la participation politique constitue le fondement de la véritable citoyenneté soucieuse des causes de la Nation et du citoyen.

La prise en compte des usages démocratiques par Sa Majesté le Roi dans la nomination du Premier ministre, à la lumière des résultats du scrutin du 7 septembre dernier, contribuera, incontestablement, à la réhabilitation de l'action politique en vue de réconcilier le citoyen avec l'action politique et donner lieu à une compétition loyale

entre les partis, ce qui ne peut être que bénéfique pour la construction de l'édifice démocratique.

Réforme politique dans le sens de l'amélioration de la gouvernance des institutions de l'Etat

Le gouvernement s'attachera à initier des réformes de fond en matière de bonne gouvernance, de gestion idoine des divers pouvoirs, de l'administration publique et des structures locales et régionales, outre la moralisation de la vie publique, en particulier la lutte contre la corruption dans les rouages de l'Etat et des institutions en charge de la gestion des affaires publiques.

Renforcement de l'efficience de l'action gouvernementale :

Dans l'objectif de renforcer l'action gouvernementale, nous veillerons au passage progressif de la logique sectorielle étroite dans les plans des départements ministériels et des établissements publics, à la mise en place de politiques gouvernementales intégrées.

Le gouvernement s'est ainsi attelé à traduire cette orientation sur le plan de sa structure actuelle dans certains secteurs vitaux, en particulier ceux relatifs à la politique territoriale, les ressources naturelles et énergétiques et ce, sur la base d'une stratégie visant l'amélioration des modes de gestion, la rationalisation des ressources et moyens d'exécution, la maîtrise du coût et la rationalisation des dépenses publiques.

Développement de l'interactivité avec l'action parlementaire :

Le gouvernement oeuvrera, de concert avec le Parlement, à la consolidation des relations de concertation et de dialogue permanent entre ses membres et les députés, à l'intensification de sa présence que ce soit lors des séances publiques ou au cours des travaux des commissions spécialisées des deux Chambres du Parlement, afin que l'institution législative puisse exercer ses attributions constitutionnelles en matière de législation, de contrôle de l'action gouvernementale et de son questionnement.

Le gouvernement réaffirme également sa disposition à établir des relations de dialogue, de concertation permanente avec l'opposition parlementaire et sa dotation en outils de travail pour développer l'action parlementaire et l'exercice démocratique.

En vue d'imprégner une nouvelle dynamique au mécanisme de législation, le gouvernement donnera un intérêt particulier aux propositions de lois présentées par les membres du Parlement, afin que cette institution s'acquitte de sa mission.

Raffermissement de l'indépendance de la justice et de son efficience :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, honorables députés,

La justice, comme vous le savez, remplit une mission sacrée dont l'objectif est d'établir l'équité, de garantir les droits individuels et collectifs, occupant ainsi une

place particulière dans la préservation des droits des justiciables, la protection de la démocratie, l'édification de l'Etat des institutions et la primauté de la loi, condition essentielle à la réalisation du développement, du décollage économique et de la promotion de l'investissement.

Etant donné que la justice s'inscrit au cœur des choix stratégiques sur lesquels se base notre pays pour gagner le pari du développement et du progrès, Sa Majesté le Roi n'a eu de cesse de mettre l'accent et d'insister, dans ses Hautes orientations, sur la nécessité d'accorder la priorité à la réforme de l'appareil judiciaire, une réforme globale, à même de conforter la confiance des citoyens et des partenaires étrangers dans notre justice et de préserver son inviolabilité et son éthique.

En vue de l'élaboration du projet de la charte nationale que SM le Roi avait annoncée du haut de l'estrade du Parlement pour une réforme globale et profonde de la justice, le gouvernement est déterminé à mener des réformes urgentes touchant notre institution judiciaire dans le sens du renforcement de son efficacité, de la préservation de l'honnêteté, de la dignité et de l'honneur de la magistrature et des professions y afférentes, de la poursuite de la modernisation de ses structures et de leur dotation en ressources humaines et matérielles destinées à la mise à niveau de ses mécanismes et à l'amélioration de ses performances.

Il oeuvrera également pour poursuivre les efforts visant la mise à niveau des institutions pénitentiaires et centres de détention, l'amélioration de la situation des détenus, la préservation de leur dignité, le développement des programmes de réforme éducative et professionnelle, à même de faciliter leur réinsertion dans la société.

Protection de la sécurité et de l'intégrité des citoyens

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, honorables députés,

La mondialisation a engendré un changement qualitatif dans le traitement des questions sécuritaires d'une manière qui nécessite un renforcement quantitatif et qualitatif des moyens sécuritaires.

Partant de cette orientation, le gouvernement oeuvrera pour l'accélération de la mise en œuvre du programme mis en place pour contenir tous les aspects du crime et des risques portant essentiellement sur l'extension de la couverture sécuritaire, le renforcement des moyens humains et matériels, l'amélioration des conditions de travail des agents de sécurité pour qu'ils s'acquittent de leur devoir de protection des citoyens, de leurs propriétés et de leurs libertés individuelles et collectives ainsi que celui de la préservation de l'ordre public.

Pour cette raison, le gouvernement, procédera, à partir des mois à venir, à l'exécution d'un plan quinquennal, qui s'étalera jusqu'au 2012, et qui vise le renforcement des capacités pratiques de l'ensemble des intervenants dans les affaires sécuritaires.

Dans ce cadre, il sera procédé à la réalisation du projet de passeport biométrique conforme aux normes internationales qui seront exigées par plusieurs pays pour

accéder à leurs territoires. Le gouvernement oeuvrera également à la généralisation de la carte d'identité nationale électronique considérée comme un document sûr, aux caractéristiques techniques de pointe et visant la simplification de la vie quotidienne des citoyens, en leur évitant de produire de manière continue certains documents administratifs.

Lutte contre les menaces terroristes :

Conscient de la menace terroriste qui guette notre pays, le gouvernement oeuvrera pour enrichir et activer l'ensemble des outils juridiques, garantir des instruments efficaces pour prévenir toute menace et suivre la piste des éléments et groupes pouvant éventuellement attenter à la sécurité et à la stabilité du Royaume.

Le gouvernement oeuvrera aussi pour renforcer et développer les plans d'action élaborés au cours des mois précédents. Ces plans concernent essentiellement le système d'alerte contre le terrorisme, comme un mécanisme consacrant la contribution de tous, citoyens, secteur privé, établissements publics, à la lutte contre le terrorisme, surtout dans le domaine de l'échange des informations et de la complémentarité de l'action sécuritaire.

La protection de l'ordre public et la garantie des libertés publiques :

S'il est du devoir des autorités publiques de préserver l'ordre public et les libertés publiques, qui sont considérés comme indissociables, et catalogués comme étant des piliers essentiels pour la démocratie. Il est également établi que sécurité et liberté doivent être complémentaires.

En harmonie avec les orientations royales sur le renforcement de la culture de la citoyenneté et du respect de la primauté de la Loi, le gouvernement veillera à ce que les interventions des autorités publiques, chargées de la protection de l'ordre public, soient faites selon les règles juridiques en vigueur, sous le contrôle de la justice et dans le respect des droits et des libertés des citoyens, comme stipulé par la loi.

Je saisis cette occasion pour saluer, au nom du gouvernement, les efforts déployés par les forces de sécurité, tous services confondus et à tous les niveaux, ainsi que les autorités administratives et locales, dans la préservation de la sécurité du pays, des citoyens et des biens. J'exprime également ma considération pour la conscience et le haut degré de responsabilité dont ont fait preuve les citoyens et leur adhésion totale à la mobilisation contre tous ceux qui cherchent à attenter à la sécurité de la Nation et à sa stabilité.

Développement et extension de la décentralisation, de la déconcentration et de la régionalisation

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, honorables députés,

En application des orientations royales contenues dans le discours prononcé par Sa Majesté le Roi à l'occasion du colloque des collectivités locales, tenu en décembre 2006 à Agadir, le gouvernement oeuvrera au renforcement des bases de la démocratie locale et de ses fondements, à la consécration de la politique de

déconcentration administrative dans la gestion des affaires locales, à la mise en place d'une administration de proximité, devenue un choix stratégique pour renforcer les capacités de gestion de l'administration territoriale, consolider sa position en tant qu'acteur principal dans la gestion du fait local et qu'interlocuteur habilité à soutenir les efforts des élus et des opérateurs économiques locaux au sein d'un système homogène et complémentaire, appelé à constituer la base de départ pour toute politique globale de développement.

Il sera procédé, dans ce cadre, à l'adoption d'un premier plan quinquennal, 2008/2012, qui vise à faire de la Caïdat une unité préliminaire d'encadrement, eu égard à sa proximité, du cercle un cadre de coordination, de la province un point de distribution des ressources, et de la région un espace de prise de décisions et d'organisation et ce, dans le but de développer les mécanismes d'une action efficace sur le plan des unités territoriales.

Dans ce cadre, nous nous pencherons sur la révision du statut des agents d'autorité qui constituera une nouvelle base de l'exercice de cette autorité sous-tendue par une délimitation claire de leurs compétences et de leurs carrières, pour plus de professionnalisme et de qualité des services fournis aux citoyens, autant de mesures qui visent le renforcement de la démocratie locale selon les normes de la gouvernance moderne.

Collectivités locales :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, honorables députés,

Les étapes et les réformes importantes qu'a connues notre pays dans le domaine du raffermisssement du système de la décentralisation ont permis aux collectivités locales d'occuper une place privilégiée en tant qu'acteur essentiel en matière de gestion des affaires publiques.

Dans ce cadre, le gouvernement est déterminé à poursuivre les réformes et à ouvrir les chantiers visant à renforcer le système de décentralisation dans notre pays, le but étant la promotion de la politique de proximité et l'amélioration du niveau des services offerts aux citoyens.

L'action gouvernementale se concentrera, dans ce cadre, sur l'actualisation de la Charte communale pour traiter les problématiques générées par la pratique, la révision du système des finances locales dans le but d'adapter le système de tutelle, la mise en place de mécanismes efficaces concernant la gestion des budgets, le raffermisssement du système de gestion des ressources humaines, ainsi que la révision du découpage communal pour le rendre plus adapté à l'évolution globale qu'ont connue les collectivités locales au cours des dernières années, et l'activation des mécanismes contractuels et de partenariat entre les collectivités locales, l'Etat et le secteur privé.

L'effort sera centré sur la mise en place d'une stratégie nationale de développement urbain issue des recommandations du colloque des collectivités locales, organisé en décembre 2006 à Agadir, et le renforcement des programmes de développement économique et social.

Le gouvernement garantira le soutien, l'appui et l'encouragement des collectivités locales à travers un soutien technique et financier aux programmes de développement nationaux, essentiellement le traitement des déchets ménagers, l'assainissement liquide, la poursuite du programme d'approvisionnement du monde rural en eau potable et le programme d'électrification rurale, outre la poursuite de l'appui à l'élaboration et l'exécution des programmes de développement et de mise à niveau urbaine, le soutien du deuxième programme des routes rurales, qui s'étale jusqu'au 2015 et qui vise la réalisation de 15.500 km de routes rurales, ainsi que le soutien à la réforme du secteur du transport urbain dans le cadre d'une stratégie nationale globale, en partenariat avec les opérateurs locaux et régionaux et les professionnels en la matière, eu égard aux capacités de nos villes à accueillir des initiatives économiques.

## Réforme du système de gouvernance

### Lutte contre la corruption :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les honorables députés,

Pour renforcer le cadre institutionnel de lutte contre la corruption et la promotion du système national d'honnêteté et d'éthique, le gouvernement oeuvrera à l'accélération de la mise en place des mécanismes juridiques relatifs à la nouvelle législation sur la déclaration du patrimoine, l'activation de l'instance centrale de lutte contre la corruption, qui est un organisme national composé de représentants de l'administration, des associations de la société civile et des syndicats. Cette instance est chargée de mener une réflexion collective sur les solutions adéquates bénéficiant de l'unanimité nationale pour la lutte contre la corruption et ses répercussions néfastes.

Nous sommes également déterminés à mettre en place les dispositions juridiques relatives aux garanties de transparence, d'honnêteté et de compétitivité dans la conclusion et l'octroi des marchés de l'Etat, la gestion déléguée des services publics, la lutte contre l'enrichissement illicite, le blanchiment d'argent et les fléaux qu'ils engendrent.

### Modernisation de l'administration

Le gouvernement compte poursuivre les réformes du service public aux niveaux central et territorial, à travers l'adoption de l'ensemble des mesures à même de permettre la simplification des procédures administratives, la limitation de l'inflation législative qui entrave une communication efficiente avec les citoyens, l'élaboration de lois et textes réglementaires consolidant le principe de transparence, de professionnalisme dans la définition des missions et des responsabilités, ainsi que la réduction de la marge des abus administratifs et des dépassements éventuels en matière de prestation des services au profit des individus et des institutions.

Le gouvernement oeuvrera pour l'achèvement du programme de l'administration électronique, conformément à un échéancier précis, la généralisation de l'outil électronique au plan du capital institutionnel marocain, à travers l'entrée en fonction de la carte d'identité nationale biométrique.

Le gouvernement s'attachera à la création et à l'activation de mécanismes pratiques, permanents et rigoureux pour le contrôle interne et externe du service public, au recours à l'audit comme pratique visant le développement et la rationalisation des méthodes de gestion, à l'évaluation des politiques publiques et à la promotion des inspections générales des ministères en vue de contrôler l'efficience au sein de l'administration.

Le gouvernement est déterminé, en outre, à faire en sorte que la modernisation s'étende à la révision des statuts des fonctionnaires, dans la perspective de leur simplification, du régime des salaires et des conditions de la promotion administrative, de façon à prendre en considération le mérite, la compétence et la probité, en plus du développement de programmes de formation continue des ressources humaines afin de garantir la motivation, la mise à niveau et la qualité en matière de rendement et de prise de décision et l'activation de l'opération de redéploiement des fonctionnaires.

L'adoption d'une nouvelle approche en matière de politique spatiale

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les honorables députés,

Le gouvernement est décidé à enclencher un saut qualitatif en matière d'application des approches et orientations relatives à l'aménagement du territoire national pour permettre à notre pays de dépasser une étape décisive dans la mise en œuvre de la politique de régionalisation et de déconcentration.

C'est dans ce sens qu'intervient la création d'un ministère rassemblant les prérogatives de l'aménagement du territoire national, du développement urbain et rural, ainsi que de l'habitat et de l'urbanisme dans l'objectif de créer des synergies entre ces secteurs, d'une part, et de veiller à l'intégration des politiques sectorielles au niveau des espaces, de l'autre.

Le gouvernement adoptera, dans ce sens, une politique contractuelle entre l'Etat et la région dans le but d'ériger cette dernière en un outil efficace de financement et de mise en œuvre des projets intégrés d'aménagement et de développement des espaces. Afin d'asseoir les mécanismes nécessaires à la concrétisation de cette approche, le gouvernement procédera à la réforme de la loi réglementant les finances pour l'approfondissement et l'achèvement du processus de réforme de la gestion du budget, conformément aux exigences de la régionalisation, de la décentralisation et de la déconcentration, avec l'incitation des structures administratives à adopter une gestion orientée vers les résultats dans la perspective de l'adoption d'approches d'évaluation des politiques publiques eu égard aux objectifs du développement humain durable. Le gouvernement veillera à la mise en place des fondements de la politique de la ville et de développement intégré des espaces, à la définition de projets de concentrations urbaines et ceux concernant les espaces territoriaux qui constituent, à leur tour, un cadre propice pour l'harmonisation des opérations conduites par les différents intervenants, la détermination des priorités dans les programmes publics d'investissement, l'amélioration du niveau de la gouvernance locale, la lutte contre l'exclusion et la pauvreté dans les villes, le développement du transport et de la mobilité, la simplification de la dynamique urbaine, l'amélioration des conditions environnementales, le traitement et l'intégration

des espaces péri urbains et la sauvegarde du patrimoine culturel et urbanistique. Concernant les projets du développement rural, la priorité sera donnée aux programmes d'accélération de la mise en place des infrastructures et des équipements, le développement des services publics et leur rapprochement du citoyen, la création d'autres activités à caractère non agricole et l'amélioration des conditions générales de la vie à travers la mise en place de pôles de développement en milieu rural. Dans l'objectif de soutenir les efforts déployés et de promouvoir l'inter-connectivité des interventions des pouvoirs publics, le gouvernement a décidé de créer un fonds national de solidarité des espaces et de développement rural qui constituera un levier financier supplémentaire et un outil de consécration et de développement de l'approche partenariale dans la mise en œuvre des programmes intégrés portant sur le développement des espaces. En vue de renforcer le réseau des villes existantes, le gouvernement lancera un programme national des nouvelles villes appelées à servir d'alternatives visant à juguler l'extension non équilibrée des villes et à atténuer la hausse des prix de l'immobilier. Il sera procédé également au lancement d'autres programmes concernant la mise à niveau et le développement des centres émergents en milieu rural à travers l'édification des infrastructures de base et des zones d'aménagement graduel destinées aux activités économiques et à l'habitat, la création de foyers pour les services publics et de projets d'aménagement, l'équipement des douars et des villages, la création de nouveaux centres ruraux réunissant les conditions requises pour une vie décente et dotés des équipements nécessaires.

#### Promotion de l'Emploi :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les honorables députés, La création de nouveaux postes d'emploi est considérée, durant l'étape que traverse actuellement notre pays, comme un objectif principal du gouvernement qui fournira tous les efforts en vue de donner espoir aux jeunes et garantir une vie décente à tous les Marocains. Etant donné que le tissu économique contribue à hauteur de 98 % des postes d'emploi créés annuellement, le gouvernement se fixe pour objectif de porter à 6 % le taux de croissance annuelle, au lieu des 5 % enregistrés durant les cinq dernières années, ainsi que de générer plus de 250.000 nouvelles opportunités d'emploi par an, afin de diminuer le taux de chômage à 7 % à l'horizon 2012. Pour atteindre les objectifs escomptés en matière de promotion de l'emploi, le programme d'action s'attachera à la poursuite de la mise en œuvre des mesures adoptées lors des journées d'études sur les initiatives d'emploi, relatives aux programmes « Idmaj », « Taahil », et « Moukawalati », et le soutien et l'accompagnement des entreprises. Dans le cadre de cette politique volontariste visant la création de davantage de postes d'emploi, le gouvernement s'orientera vers l'appui aux entreprises afin qu'elles soient en mesure d'accéder à de nouveaux marchés potentiels et oeuvrera à l'élargissement de la base des moyennes entreprises qui constituent un pont nécessaire vers l'intégration dans le tissu économique national, ainsi qu'à la réservation d'une partie significative des marchés publics au profit des PME. Le gouvernement s'attachera également à la facilitation de l'accès des PME aux sources de financement, à la réforme du régime des assurances, au développement du capital-risque, à la réduction des délais de remboursement par l'Etat des créances dues aux entreprises et à l'encouragement des micro-crédits, la promotion de la création des petites entreprises par le biais de l'adaptation du programme « Moukawalati » à l'environnement et aux besoins du tissu économique

national. En matière d'intégration des jeunes titulaires de diplômes supérieurs dans la vie professionnelle, le gouvernement a prévu une panoplie de mesures que ce soit pour l'emploi direct dans le secteur privé, dans le cadre de l'auto-emploi à travers l'incitation à la création d'entreprises ou à travers la réservation d'une partie des postes budgétaires pour leur faciliter l'accès à la fonction publique. En dépit des limites de cette dernière piste, qui ne permet pas l'intégration de grands nombres des titulaires de diplômes supérieurs en quête d'emploi, le gouvernement adoptera une approche administrative solidaire et préférentielle pour qu'un important nombre d'entre eux puisse bénéficier des 16.000 postes budgétaires qui seront créés au titre du projet de Loi des finances 2008. Il sera procédé à la prise des dispositions nécessaires à cet effet, dans un climat de transparence, d'égalité et d'équité. Le gouvernement demeure convaincu que la promotion de l'emploi est tributaire d'une paix sociale durable et du raffermissement des rapports de dialogue et de concertation continue entre le gouvernement et les partenaires économiques et sociaux, de manière à encourager l'investissement national et étranger. Le gouvernement accordera aux centrales syndicales l'importance qui leur échoit, en tant que partie agissante en matière de développement de l'économie nationale, au même titre qu'il réaffirme son engagement pour le dialogue et la concertation avec tous les partenaires en vue d'une gestion plus efficiente des affaires publiques.

#### Politique des grands chantiers

Convaincu de l'importance de la contribution des grands chantiers à la promotion de l'emploi, à la création de davantage d'opportunités d'embauche et à la garantie d'un véritable décollage économique, le gouvernement veillera à donner une nouvelle impulsion à la politique des chantiers dont le volume d'investissement prévisionnel devra doubler par rapport à ce qui a été réalisé au cours des dernières années. S'agissant de la consolidation des infrastructures de transport, le gouvernement s'emploiera à parachever le premier plan des autoroutes avec la réalisation des tronçons Marrakech-Agadir et Fès-Oujda, ce qui permettra de faire passer le réseau autoroutier national à 1.500 km à l'horizon 2010. Il sera aussi procédé à l'exécution du deuxième plan avec le coup d'envoi à la réalisation de 380 km d'autoroutes. A ce propos, la ville de Béni-Mellal sera reliée au réseau autoroutier, comme il sera procédé à l'accroissement de la capacité de trafic sur l'axe Casablanca-Rabat et au lancement de la construction du tronçon El Jadida-Safi. Concernant la Rocade méditerranéenne (Tanger-Saidia), le dernier tronçon de ce grand projet sera réalisé à l'horizon 2011. Le second programme national des routes rurales, qui vise le désenclavement de 3 millions d'âmes, sera inscrit dans cette même orientation. Partant du fait que le développement rural fait partie des priorités gouvernementales, et après que les efforts consentis dans ce domaine au cours des dernières années aient permis de se rapprocher de la généralisation de l'accès à l'eau potable et à l'électricité, le gouvernement compte accélérer le rythme de réalisation des routes rurales, pour passer de 1.500 à 2.000 km par an. Cette orientation aura pour résultat le parachèvement du deuxième programme national et le désenclavement de 80 % de la population rurale d'ici à l'an 2012. S'agissant du transport ferroviaire, il est prévu d'achever les travaux de construction de la ligne Taourirt-Nador et la connexion du port Tanger-Med en 2008. En prélude au processus de développement des infrastructures ferroviaires et dans le cadre du plan directeur des rails du TGV (train à grande vitesse), il sera procédé au coup d'envoi en 2009 des travaux de construction de la première phase de la liaison Tan 1arrakech qui reliera la ville du

Détroit à Casablanca. Quant au secteur portuaire, l'action du gouvernement sera axée sur l'achèvement de la réalisation du premier terminal à conteneurs et du port passager et roulier de Tanger-Med, ainsi que sur la construction, à l'horizon 2012, du deuxième terminal à conteneurs, ce qui permettra au Maroc de disposer de l'un des plus importants ports dans le monde.

- Secteur de l'eau

Dans le secteur hydrique, notre pays n'a d'alternative que de fructifier les ressources en eau, de rationaliser leur utilisation, de les préserver, de mettre en place une approche effective de gestion de l'offre et de la demande à travers un suivi permanent de la politique de mobilisation des ressources, ainsi que de transférer l'eau des zones d'abondance vers celles en manque. Pour donner corps à cette stratégie, le gouvernement se penchera sur la poursuite de la mobilisation des eaux superficielles à travers la réalisation de 10 grands barrages et de 60 autres moyens et petits à l'horizon 2012. Il s'agit également du démarrage des grands chantiers de transfert de l'eau entre les régions avec un projet consistant en la déviation des eaux du barrage Al Massira vers les régions du Sud, un projet qui sera appuyé par l'utilisation des ressources hydriques mobilisées au niveau du barrage Sidi Mohammed Ben Abdellah. Parallèlement à cette politique, l'accent sera mis sur le rattrapage du déficit accusé en termes d'équipement des réseaux d'irrigation estimés à 100.000 hectares, sur l'augmentation de la rentabilité des eaux mobilisées à travers un programme volontariste d'économie d'eau, surtout dans le domaine agricole.

- Secteur de l'énergie

Afin d'accompagner le développement de la demande énergétique, le gouvernement poursuivra la stratégie visant la garantie de l'approvisionnement et la diversification de ses formes et de ses sources, la généralisation de l'accès au moindre coût et l'amélioration de la gestion énergétique. Le gouvernement procédera, durant les 5 prochaines années, à la réalisation d'un plan d'équipement électrique qui concernera plusieurs stations à l'échelle nationale de production de l'électricité à partir des énergies éolienne, solaire, du gaz naturel, du fuel et du charbon. Prenant en considération le potentiel important dont dispose le Maroc en matière d'énergies renouvelables, le gouvernement veillera à l'élaboration d'un plan national visant à rehausser la contribution de ces énergies au balancier énergétique national de 4 % actuellement à 10 % à l'horizon 2012.

Le gouvernement Poursuivra la mise en œuvre du programme national d'efficacité énergétique qui ambitionne la rationalisation de la consommation dans les domaines de l'industrie, de la santé, du bâtiment, des hôtels, de l'enseignement, des administrations publiques et des institutions à vocation sociale. Ce programme est susceptible de favoriser une économie de 15% en termes de consommation de l'énergie au niveau national. Dans le but d'assurer un approvisionnement régulier du marché national en produits pétroliers, le gouvernement poursuivra ses efforts visant le développement des infrastructures pétrolières ainsi que la modernisation et la mise à niveau des structures de raffinage et le renforcement des capacités d'accueil et de stockage, tout en veillant à l'amélioration de la qualité de ces produits pour la préservation de l'environnement. Concernant le gaz naturel, qui contribue

actuellement à hauteur de 13% de la production électrique, les efforts se poursuivront en vue de développer son utilisation à cette fin, de même que dans le secteur industriel.

### Gestion durable et responsable des ressources naturelles

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les honorables députés, Le gouvernement est déterminé à faire de l'environnement un axe majeur des préoccupations du développement socio-économique et une locomotive dans les domaines de l'innovation et de la création des opportunités d'emploi. Le gouvernement oeuvrera, à ce niveau, en vue de l'activation du plan d'action national pour l'environnement, parallèlement à l'intégration des principes de protection de l'environnement dans les plans d'aménagement et les normes réglementaires urbaines, ainsi qu'à la garantie des conditions adéquates à l'application des lois relatives à la protection de notre environnement, leur renforcement et leur adaptation aux défis et aux besoins du développement durable. Le gouvernement accordera également une attention particulière à la mise en œuvre du plan relatif à l'assainissement liquide et solide, à la lutte contre la pollution de l'air, la désertification ainsi qu'au programme de protection des forêts et du littoral.

### La promotion de l'accès au logement :

Dans le domaine du logement, le gouvernement veillera à l'accélération du rythme de production de logements sociaux pour atteindre 150.000 unités par an afin de satisfaire la demande en milieu urbain et résorber ainsi le déficit enregistré dans ce domaine. Ces initiatives seront entreprises selon une approche régionale en parallèle avec la dynamisation du programme de lutte contre l'habitat insalubre, en particulier le programme « villes sans bidonvilles » et celui de « la réhabilitation des logements menaçant ruine », et ce dans le cadre d'une politique contractuelle entre l'Etat et les collectivités locales et en collaboration avec la population cible. Dans le souci de diversifier le produit de logement et pour répondre dans les meilleures conditions à la demande des couches sociales moyennes, il sera procédé au lancement d'un programme national pour la construction de 50 000 villas économiques. Pour un règlement définitif du problème de l'habitat dans les provinces du sud du Royaume et dans le but de donner une nouvelle impulsion à l'expansion urbanistique dans les différents centres, le gouvernement oeuvrera à la mobilisation des moyens nécessaires pour la réussite du nouveau programme de logement et de l'expansion urbaine dans les provinces du sud, portant sur l'aménagement de 70.000 lots de terrain et logements. Le programme de planification urbaine vise à parachever la couverture du territoire national en terme de documents d'urbanisme et l'actualisation de documents obsolètes. La politique de mobilisation de l'immobilier public, qui sera marquée par le renforcement de nouveaux espaces d'urbanisme, permettra l'aménagement de nouveaux pôles et régions urbains dans le but d'accélérer le rythme de production de logements et contenir le secteur des constructions illégales. Le gouvernement veillera d'autre part au renforcement de l'encadrement légal du secteur, à la réforme de l'habitat destiné à la location pour qu'il contribue au côté de celui voué à la vente, à la maîtrise du marché immobilier.

### Faire du Maroc une plate-forme d'investissement et d'exportation

Monsieur le président, Honorables députés, Le Maroc doit exploiter sa position géostratégique, qui reste un élément vital, pour devenir une plate-forme de l'investissement et de l'exportation capable de drainer les capitaux étrangers et où les zones franches marocaines et les capitaux étrangers collaborent pour assurer l'exportations de biens et de services vers les marchés européens, américains et asiatiques, ce qui ne manquera pas de réduire le déficit de la balance commerciale et de renforcer la productivité et les capacités d'exportation de notre pays. Au niveau régional, il est question de mettre en place une nouvelle génération de contrats-programmes sectoriels intégrés, respectant les spécificités économiques de chaque région. Ces contrats seront consacrés aux secteurs porteurs créateurs de postes d'emploi comme ceux de l'industrie, de l'agro-alimentaire, des produits de la mer, de l'industrie pharmaceutique, de l'industrie automobile, des équipements électroniques, des services, de l'offshoring, de la santé, des services financiers, du consulting, de l'information, de l'audiovisuel, de l'industrie cinématographique, des mines et de la pêche maritime.

- Le secteur minier :

Concernant le secteur minier, notamment les phosphates et ses dérivés, le gouvernement, compte tenu du rôle stratégique de ce secteur dans l'économie nationale, veillera au soutien des efforts de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) visant à consolider la position du Maroc sur le marché mondial qui se caractérise par une concurrence féroce.

- Le secteur de la pêche maritime :

Dans ce secteur, le gouvernement envisage d'adopter une politique intégrée pour son développement, tout en tenant compte des spécificités nationales dans ce domaine et de la concurrence internationale. Cette politique vise à structurer le secteur et assurer une exploitation rationnelle et durable de nos ressources halieutiques dans le cadre d'une gouvernance dynamique et responsable tout en veillant à la mise à niveau des différentes composantes du secteur, notamment sur les plans humain, économique, technique et juridique.

- Le secteur du tourisme :

Le secteur du tourisme bénéficiera de contrats-programmes dans la perspective d'accompagner et de dynamiser le plan national visant à promouvoir le secteur dans le cadre de la vision 2010. Le gouvernement veillera également à la promotion du tourisme rural et des produits touristiques à caractère local dans le but d'encourager le tourisme interne. Le contrat-programme relatif à ce secteur sera accompagné par l'augmentation de la capacité d'accueil de 150.000 à 265.000 lits à l'horizon 2012, ce qui contribuera à la création de plus de 80.000 emplois directs et augmentera les recettes touristiques de 60 milliards de dirhams actuellement à 90 milliards de dirhams à l'horizon 2012.

- L'artisanat :

L'action du gouvernement dans ce secteur portera sur la mise en œuvre de la stratégie 2015 qui vise essentiellement la promotion d'une approche régionale

globale afin d'améliorer la qualité du produit et la situation des artisans. Cette stratégie vise également à soutenir les artisans individuels au niveau de la production et de la commercialisation ainsi que les petites et moyennes entreprises sur le plan de la gestion et de l'expertise. Le gouvernement procédera également à la dynamisation de l'observatoire national de l'artisanat pour mieux cerner les indices relatifs au secteur et son importance pour l'économie nationale.

Une nouvelle politique agricole :

Monsieur le Président, Honorables députés Le gouvernement attache une grande importance à la promotion du monde rural et à la diversification des sources de revenus de ses habitants. La lutte contre la pauvreté et la consécration du développement durable passent nécessairement par la mise en œuvre d'une politique agricole ambitieuse et par une vision globale de la promotion du monde rural et son développement à court et à moyen termes. Aussi, est-il impératif de reconsidérer et de réformer la politique adoptée dans le secteur agricole et de mettre au point une nouvelle stratégie nationale qui tienne compte des contraintes liées aux aléas climatiques, à la sécheresse structurelle et à la rareté persistante des ressources en eau outre les conséquences qui découleront de l'entrée en vigueur des accords de libre-échange et de la libéralisation du marché des produits agricoles sur le plan international. Les mesures que le gouvernement envisage de mettre en œuvre portent sur la promotion des cultures maraîchères, de l'élevage, l'encouragement des projets intégrés relatifs à la petite et moyenne irrigations, l'approvisionnement en eau pour l'irrigation complémentaire, le renforcement de la productivité des ressources en eau mobilisées à travers un programme d'économie de l'eau, l'introduction de cultures à faible consommation d'eau et à la productivité élevée et la réduction du déficit enregistré en matière d'équipement des périmètres concernés par les installations hydrauliques. Dans le but d'améliorer la productivité du secteur agricole, il est nécessaire d'améliorer les mécanismes et les méthodes de la formation, de la vulgarisation et de l'organisation professionnelle, de palier les contraintes liées au financement, d'encourager les micro-crédits et de maîtriser les méthodes de marketing au profit de l'agriculteur marocain. Cette réforme doit également toucher la promotion des activités non agricoles en tant que moyen essentiel pour diversifier les sources de revenu et créer des opportunités d'emploi dans le monde rural, en particulier la pêche maritime artisanale dans les villages côtiers, la production animale, l'exploitation rationnelle des ressources forestières, le tourisme rural et l'artisanat.

•Soutien de l'entreprise :

Monsieur le Président, Honorables députés, La politique que propose le gouvernement dans le domaine de soutien à l'entreprise se base sur une politique fiscale simplifiée de développement, qui élimine les entraves à l'investissement et au financement. Ceci ne peut être concrétisé qu'à travers l'amélioration de l'environnement de l'investissement, un système fiscal compétitif et simplifié et un régime de change fondé sur la flexibilité et la libéralisation progressive du capital de la balance des paiements et ce, dans le but de dynamiser et de soutenir le secteur des exportations de manière à lui assurer un développement plus rapide que celui imprimé aux importations.

#### •Système fiscal compétitif et simplifié :

Concernant le système fiscal et en comparaison avec les pays ayant un taux de croissance similaire, le taux d'imposition demeure élevé dans notre pays et entrave la compétitivité de nos entreprises. Aussi pensons-nous qu'une politique fiscale audacieuse et simplifiée est de nature à améliorer la compétitivité de notre économie, à stimuler les investissements, à créer des postes d'emploi supplémentaires et à accroître les ressources fiscales. Durant ce mandat, le gouvernement oeuvrera à la réduction des taux d'imposition des entreprises en vue d'améliorer leur situation et leur capacité d'investissement. Cette réforme doit se faire dans le cadre de la mobilisation des entreprises du secteur privé, des associations professionnelles pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, puisque nous considérons que l'élargissement de l'assiette fiscale n'est pas le résultat d'une refonte des lois, mais du couronnement des actions visant à pousser le plus grand nombre de contribuables vers la transparence.

#### Politique économique de proximité :

Le gouvernement considère l'économie sociale comme étant un domaine pouvant servir de base à la création de nouveaux postes d'emploi. Ce secteur fait du capital humain un facteur principal du développement et une fin en améliorant ses conditions de vie, dans la mesure où il est basé sur les valeurs de la solidarité, de la participation, de l'égalité, de la démocratie et de la responsabilité. Et en vue d'harmoniser les programmes des secteurs gouvernementaux concernés par l'économie sociale avec ceux de l'initiative nationale pour le développement humain, nous allons œuvrer pour le développement de ce secteur par la promotion des activités génératrices de revenus sur les plans régional et local, et à travers l'exploitation des potentialités et des ressources humaines et naturelles propres à chaque région. Dans ce cadre, nous allons élaborer des plans régionaux de l'économie sociale se basant sur les contrats-programmes comme moyen de mise en œuvre.

#### Mise à niveau du système de l'éducation et de la formation

Monsieur le président, Honorables députés, Le programme du gouvernement dans les domaines de l'éducation et de la formation puise ses fondements de la haute sollicitude et de l'intérêt accordé à ce secteur par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, et dont l'illustration cette année ont été le message royal adressé aux participants au colloque "l'école et le comportement civique" organisé par le Conseil supérieur de l'enseignement en mai dernier, le dernier discours du trône et le discours prononcé par le Souverain à l'occasion de l'ouverture de l'actuelle législature, et dans lesquels Sa Majesté le Roi a placé la réforme profonde de l'éducation et de la formation en tête des priorités en tant que défi vital que doivent relever à court terme le gouvernement et le parlement et ce, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des chantiers de réforme prévus par la Charte nationale de l'éducation et de la formation. Nous ne perdons pas de vue les difficultés qui ont empêché l'application efficiente de certaines dispositions de la Charte nationale de l'éducation et de la formation, qui ont conduit à des retards dans la réalisation de certains objectifs tracés, surtout que la décennie de réforme actuelle, qui touche à sa fin, nous impose d'entrevoir dès à présent l'après réforme et d'en

préciser l'horizon, les finalités et les objectifs. Compte tenu de la place de l'étape actuelle dans le cheminement du processus de réforme, l'action du gouvernement, en coordination permanente avec le Conseil supérieur de l'enseignement, se focalisera sur les deux axes suivants : Premier axe :

- ▶ Elaboration d'un programme d'urgence visant à augmenter la cadence des réalisations dans certains domaines pour que nous puissions réaliser, dans les temps impartis, le plan de réforme actuel. Il s'agit de la :
  - ▶ généralisation de l'enseignement primaire dans lequel notre système n'a pas réalisé le changement quantitatif et qualitatif escompté
  - ▶ activation de la loi sur l'enseignement obligatoire pour préserver les acquis et donner à la généralisation de l'enseignement sa véritable signification,
  - ▶ Poursuite de l'intérêt accordé au domaine de la scolarité en milieu rural de façon générale, et de la jeune fille rurale de façon particulière, en vue de consacrer le principe de l'égalité des chances.
  - ▶ Accélération du rythme de la généralisation de l'enseignement, en particulier la tranche d'âge comprise entre 12 et 15 ans dans l'enseignement secondaire collégial,
  - ▶ Augmentation du taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur, notamment la tranche d'âge comprise entre 18 et 22 ans.
  - ▶ Capitalisation des acquis dans le domaine de l'égalité des sexes et encouragement de toutes les initiatives visant à consolider ce principe,
  - ▶ Mise en œuvre de toutes les actions et procédures appropriées visant à réduire le surpeuplement que connaissent certains établissements d'enseignement et universités.
  - ▶ Réduction du taux de déperdition scolaire, qui reste élevé dans les établissements d'enseignement et les universités en dépit des efforts déployés, à travers l'adoption d'une nouvelle approche,
  - ▶ Encouragement de la politique de proximité et renforcement des mécanismes de gestion des établissements scolaires et des universités, de leur suivi et d'évaluation de leur rendement. Mise en œuvre de mécanismes efficaces pour que les établissements d'enseignement puissent accomplir convenablement leur mission consistant à consacrer l'esprit civique chez les élèves et les étudiants.
  - ▶ Consolidation de la culture de l'excellence, renforcement de l'expérience des établissements pilotes, leur institutionnalisation et leur consolidation
  - ▶ Renforcement de la politique d'orientation des élèves vers les branches scientifiques, technologiques et professionnelles pour atteindre, au moins, le seuil des deux tiers, comme prévu par la Charte nationale de l'éducation et de la formation, en vue d'élargir la carte des établissements universitaires dispensant un enseignement technique, technologique et d'ingénierie et de poursuivre la mise en œuvre de l'initiative de 10.000 ingénieurs, du programme de formation dans les métiers de l'offshoring et de formation de 10.000 professionnels dédiés à l'encadrement de l'initiative nationale pour le développement humain, et l'élaboration d'un plan de développement de la formation des médecins pour augmenter le taux de couverture médicale visant à former 3.300 médecins par an à l'horizon 2020.
  - ▶ Développement du système des licences professionnelles dans tous les établissements d'enseignement supérieur universitaire toute option ouverte.
  - ▶ Développement de l'enseignement des langues étrangères, en particulier le français, l'anglais et l'espagnol.
  - ▶ Promotion de l'enseignement scolaire et universitaire privé, qui a fait l'objet d'un accord-cadre entre la primature et ses représentants dans le but de contribuer à sa mise à niveau et de l'encourager à contribuer, activement et de façon efficace, à la

réforme.

- ▶ Diversification des sources de financement et mobilisation des ressources nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre de la réforme, avec la contribution de tous les acteurs et partenaires à l'œuvre d'éducation et de formation,
  - ▶ Renforcement du rôle des académies en tant qu'autorités régionales.
  - ▶ Encouragement et consolidation de l'autonomie des universités
- Le deuxième axe concerne l'évaluation du bilan de la décennie de réforme du système d'enseignement et de formation, pour dégager les données devant permettre d'arrêter les contours d'une stratégie nationale de développement du système d'enseignement et de formation, à la lumière des nouveaux besoins dictés par les impératifs du développement durable. Dans le domaine de la recherche scientifique et technologique, le gouvernement poursuivra l'organisation et la structuration de la recherche scientifique, en dotant le Fonds national de recherche scientifique et de développement technologique des ressources financières nécessaires, en mobilisant les ressources humaines et en adoptant les mécanismes à même d'encourager le secteur privé à contribuer au financement des projets de recherche scientifique.

•Secteur de la formation professionnelle :

L'action du gouvernement s'articulera, dans le domaine de la formation professionnelle, sur le développement de la formation professionnelle graduelle pour permettre aux jeunes de façon générale, et aux élèves ayant abandonné l'école de façon particulière, d'acquérir les compétences qui faciliteront leur intégration dans le marché de l'emploi, l'amélioration de l'encadrement du tissu économique et la concrétisation des objectifs de l'initiative nationale pour le développement humain.

Développement humain durable

Monsieur le président ; Honorables députés,

Notre programme social s'articule autour d'un ensemble d'orientations, dont celles qui consistent à consacrer la famille en tant que base de la préservation des valeurs de notre pays, le respect du principe et de l'esprit de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain lancée par Sa Majesté le Roi, et qui, partant de la famille, place l'élément humain au cœur du développement. Ces orientations portent aussi sur le respect des dispositions contenues dans le code de la famille, en tant que projet sociétal basé sur l'égalité, la création d'un climat favorisant la protection des enfants et des catégories sociales en situation précaire et la solidarité entre les générations.

Poursuite de la mise en oeuvre de l'initiative nationale pour le développement humain selon une approche participative et intégrée

Le gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre et la réalisation des projets de l'initiative nationale pour le développement humain, en tant que chantier renouvelé, et ce, en considération des résultats positifs qu'elle a réalisés sur le niveau de vie d'un nombre considérable de citoyens et de citoyennes. En considération de l'efficacité des activités génératrices de revenus et de l'auto emploi ainsi que de leur impact en matière de consécration et de respect de la dignité du citoyen, de la solidarité familiale et de lutte contre tous les maux sociaux générés par la pauvreté,

le gouvernement oeuvrera à développer ces activités à travers l'accélération des financements programmés dans le cadre de l'INDH. Le gouvernement fixera l'année 2008 comme date pour l'évaluation de cette initiative, laquelle sera au cœur de la deuxième tranche de ce chantier royal toujours ouvert et qui sera lancé

#### Amélioration des prestations sanitaires

Monsieur le président ; Honorables députés,

Partant des indices que connaît le secteur de la santé de manière générale et de la nécessité de les améliorer, le gouvernement mettra à disposition tous les moyens matériels et humains susceptibles de développer le système sanitaire, et ce à travers l'élaboration d'une stratégie claire assurant à tout citoyen des prestations de qualité et un meilleur accueil. Le gouvernement veillera à l'élaboration d'une carte sanitaire nationale visant la réduction des disparités entre les régions, la prise en considération des spécificités et besoins de chaque région et la correction des dysfonctionnements en matière d'organisation et de coordination.

Le programme gouvernemental vise aussi la qualification des ressources humaines, à travers la formation et la formation continue en vue de développer la gestion de ce secteur et de promouvoir et moderniser les prestations sanitaires pour leur permettre de répondre au mieux aux demandes toujours croissantes des citoyens. Il vise aussi à encourager le secteur privé.

Pour l'amélioration de la qualité des prestations sanitaires, le gouvernement oeuvrera aussi à la mise en oeuvre d'une nouvelle politique dans le domaine de la distribution des médicaments, à travers la promotion des médicaments génériques et la subvention des médicaments prescrits pour des maladies chroniques ou dangereuses.

Le gouvernement s'attellera aussi à développer les équipements des hôpitaux provinciaux en vue d'alléger la pression exercée sur les centres hospitaliers et universitaires et à renforcer la gestion du système sanitaire.

#### Nouveau contrat social

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, Le gouvernement ambitionne, à travers les initiatives qu'il entend entreprendre dans le domaine social, la mise en place d'un nouveau contrat social à travers une large concertation avec l'ensemble des partenaires socio-économiques, visant à répondre au mieux aux grandes préoccupations des citoyens et citoyennes, en premier lieu, l'amélioration du pouvoir d'achat.

#### Amélioration du pouvoir d'achat des citoyens

Etant l'une des bases de l'initiative nationale pour le développement humain, initiée par Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, l'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens et des citoyennes, constitue l'une des grandes priorités du gouvernement, eu égard à son impact direct sur le niveau de vie des Marocains, sur l'image de notre pays et son classement parmi les pays en développement, ce qui favoriserait une

hausse de la demande interne, laquelle contribue de manière directe au développement économique et à la création de postes d'emploi. Comme vous le savez, notre pays a connu cette année une grave sécheresse qui nous a contraint à importer la majorité de nos besoins en produits agricoles de l'étranger en vue d'assurer l'approvisionnement des marchés internes. Cette période de sécheresse a coïncidé également avec les hausses vertigineuses des prix de ces produits sur le marché mondial depuis la fin de "année dernière. A titre d'exemple, le prix d'une tonne de blé tendre est passé d'environ 210 dollars US à environ 420 dollars, et celui d'une tonne de blé dur d'environ 270 dollars à plus de 500 dollars, et ce durant la période allant d'octobre 2006 à octobre 2007. Outre la hausse des prix des produits alimentaires de base, il faut aussi rappeler la hausse vertigineuse du prix du pétrole qui est passé de près de 60 dollars le baril vers la fin de l'année dernière, à plus de 85 dollars actuellement. Ces hausses auraient eu des conséquences négatives sur le pouvoir d'achat des citoyens, n'eut été l'intervention de Sa Majesté le Roi pour mettre fin à leurs répercussions sur le marché interne. Plusieurs mesures ont été alors prises, dont la subvention des produits de base et pétroliers. Le gouvernement est déterminé à préserver le pouvoir d'achat des citoyens et à faire face aux hausses sur le marché mondial et aux changements climatiques, à travers l'adoption d'un plan d'action qui s'articule autour de trois axes principaux, à savoir :

- ▶ Des mesures visant l'amélioration du pouvoir d'achat
  - ▶ Des mécanismes de suivi et de prévention
  - ▶ Des mesures visant l'amélioration des revenus moyens des Marocains, notamment les catégories défavorisées. En matière de soutien au pouvoir d'achat des citoyens et de lutte contre les répercussions négatives des fluctuations des prix sur le marché mondial, le gouvernement va consacrer, dans le cadre de la loi de finances 2008, une enveloppe budgétaire de 19 milliards de dirhams destinés à la subvention des produits de base et pétroliers, ce qui représente les 2/3 du budget d'investissement programmé dans la loi de finances en question, sachant que cette enveloppe budgétaire ne dépassait guère 4 milliards de dirhams en 2002. En vue de permettre aux citoyens, notamment ceux ayant un revenu limité, de bénéficier de l'effort déployé par l'Etat en matière de subvention des produits de base et pétroliers, le gouvernement veillera, tout en prenant en considération le volet fiscal, à réviser le système en cours actuellement et à assurer une réserve pouvant répondre aux demandes de consommation et favoriser une révision de la grille des prix. En vue de lutter contre la hausse des prix, en particulier les produits de consommation quotidienne et les frais de logement, le gouvernement mettra en place une panoplie de mesures, dont les plus importantes sont :
- ▶ Gestion rationnelle de la compensation afin qu'elle profite aux catégories qui le méritent à savoir, les familles à revenu limité et les catégories nécessiteuses, et ce dans l'attente de la mise en place de mesures compensatoires visant à accroître les revenus de ces familles,
  - ▶ Réduction progressive de la taxe sur la valeur ajoutée pour atteindre à un taux maximum de 18% au lieu de 20% en vigueur actuellement,
  - ▶ Libéralisation progressive de certains services publics en vue d'améliorer leur compétitivité et d'en réduire le coût et le prix, tels le transport, l'énergie et la distribution de l'eau et de l'électricité,
  - ▶ Réduction du nombre des intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs de marchandises,
  - ▶ Développement du commerce de proximité, notamment dans le milieu rural, et l'accélération de la mise en œuvre du programme "Rawaj" pour le développement du

commerce de détail organisé,

► Réduction progressive des taxes douanières imposées à l'importation des matières premières de médicaments contre les maladies dangereuses et les produits de première nécessité.

Ainsi, le gouvernement veillera à augmenter les revenus sans porter pour autant préjudice à la compétitivité de notre économie de façon générale et à celle de nos entreprises en particulier. Dans ce sens, il est impératif de procéder à :

- La réévaluation des bas salaires dans les deux secteurs, public et privé, et le respect du salaire minimum comme convenu entre tous les intervenants, tout en poursuivant la réduction de l'impôt sur le revenu,
- L'accélération de l'application des procédures visant à encourager les activités génératrices de revenus à travers le soutien à la création d'entreprises, notamment les petites et moyennes.
- La poursuite du processus de réforme du régime de retraite de manière à assurer sa pérennité et à renforcer les équilibres démographiques et financières qui en découlent tout en accordant une importance particulière aux pensions minimum en vue d'améliorer le pouvoir d'achat des retraités et de garantir leur dignité.

**Renforcement des programmes de lutte contre la marginalisation et la précarité sociale**

En ce qui concerne la lutte contre la marginalisation et la précarité sociale, le programme proposé s'articule autour de quatre principaux axes : création d'un réseau de services et d'établissements de proximité, mise en place de mécanismes de financement des programmes destinés à faire face à la marginalisation et à soutenir les catégories démunies, mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance dans le domaine du développement et de sa régulation, en plus de d'une mobilisation sociale pour une citoyenneté entière et une société juste. Le programme se base également sur le renforcement de l'investissement dans le domaine de la formation des ressources humaines spécialisées dans l'action sociale de proximité.

Dans ce domaine, le programme du gouvernement vise à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, le développement de l'offre en ce qui concerne les services sociaux proposés à travers la création de 800 centres sociaux de proximité, l'atténuation de l'ampleur de certains phénomènes que connaît notre pays, comme l'abandon scolaire et le travail des enfants.

Concernant la promotion de la situation de l'enfance dans notre pays, le gouvernement oeuvrera pour généraliser les centres maternels pour une meilleure protection de la santé de la mère et de l'enfant, et l'expérience des unités de protection de l'enfance, renforcer les moyens des collectivités locales en vue d'intégrer les questions relatives à la protection de l'enfance dans leurs programmes, réduire de 60 % le taux de travail des enfants et éradiquer le phénomène de l'emploi des petites filles comme domestiques.

Afin d'améliorer la situation des personnes handicapées, et d'assurer leur intégration, nous proposons de consacrer 5% à l'emploi des handicapés dans le secteur privé,

d'accélérer le rythme de scolarisation des enfants handicapés en vue d'atteindre 70% à l'horizon 2012 au lieu de 33% actuellement, et d'élaborer une loi cadre sur l'handicap qui soit conforme à la définition de la participation sociale.

#### Mise en place de mécanismes efficaces de solidarité

Le gouvernement s'engage également à continuer d'accorder davantage d'importance à la situation de la femme, à renforcer sa participation à la gestion de la chose publique à tous les niveaux et à consolider son rôle dans le processus de développement. Afin d'accompagner ce qui a été réalisé grâce au Code de la famille, le gouvernement se penchera sur l'examen des meilleurs moyens d'activer la Caisse de solidarité familiale au profit des femmes divorcées et de leurs enfants, de généraliser les centres multi-fonctionnels destinés aux femmes rurales, la mise en place de mécanismes d'incitation pour le développement des entreprises féminines à même d'assurer une protection juridique aux femmes victimes de la violence.

#### •Services de proximité :

Consolidation du rôle des jeunes dans le processus du développement Monsieur le président, Mesdames et messieurs les députés

Le gouvernement accordera un intérêt particulier aux jeunes dans le cadre d'un programme global et intégré à travers la création et la mise à niveau de centres d'accueil et le renforcement des programmes à caractère culturel, pédagogique et d'animation au profit des jeunes dans les milieux urbain et rural.

#### Développement du sport de proximité et des sports professionnels

Eu égard au rôle accru du sport, le gouvernement est déterminé à redoubler d'efforts pour la mise à niveau de la législation en matière sportive, à renforcer les réformes visant à créer un changement qualitatif dans les modes et mécanismes de fonctionnement des organisations sportives nationales, et à créer les espaces et les infrastructures au profit des jeunes.

En vue de développer les sports de base, le gouvernement compte adopter une approche globale, complémentaire et intégrée, à travers l'établissement d'un véritable partenariat avec les collectivités locales, l'encouragement de l'implication de la société civile dans le domaine sportif en vue de promouvoir le sport au niveau local conformément à la Charte communale, la mise en place d'unités sportives pédagogiques collectives et d'espaces nécessaires au niveau territorial.

Il sera également procédé au renforcement de la présence du Maroc sur la scène sportive internationale, à la coordination et l'intensification des efforts pour améliorer les réalisations de nos sportifs aux niveaux régional et international dans les différentes manifestations sportives individuelles et collectives.

Une politique culturelle et de communication ouverte et attachée aux valeurs de la patrie et de la nation

Dans le cadre de la valorisation de l'élément humain, le gouvernement oeuvrera pour la mise en place d'une politique culturelle ouverte visant à préserver l'identité culturelle nationale et à défendre l'attachement aux valeurs de la patrie et de la nation. L'intérêt du gouvernement sera également focalisé sur la création de grands projets de restructuration du secteur culturel, le rapprochement des services et des espaces culturels du citoyen marocain. Concernant le chantier du "développement culturel", le gouvernement compte mettre en exergue le rôle de la culture dans le développement économique et social en se basant sur une approche faisant de la culture la locomotive du développement durable et intégré.

#### •Secteur de la communication

Dans le secteur de la communication, le Maroc a franchi des étapes gigantesques, Dieu merci, que le gouvernement estime qu'il est de son devoir de consacrer dans la perspective de faire de la communication un outil d'édification d'une société démocratique, moderniste et développée, s'inspirant ainsi du discours de Sa Majesté le Roi à l'occasion de la fête du trône, le 30 juillet 2004, dans lequel le Souverain a souligné que "la réforme du champ politique resterait incomplète sans le parachèvement de la réforme globale du paysage médiatique, eu égard à leur intime interdépendance dans l'œuvre de démocratisation de l'Etat et de la société".

Dans ce sens, le gouvernement va approfondir le processus de réformes qui touche les différents domaines afférents au secteur.

Le gouvernement entend procéder à un amendement du Code de la presse et de l'édition, réunir les textes régissant la presse et l'édition dans le cadre d'une loi unique, et veiller à ce que l'exercice de la liberté de la presse se fasse dans la responsabilité et le respect total de la loi. Le gouvernement entend aussi mettre en place de nouveaux mécanismes pour la profession, tel que le Conseil national de la presse, appelé à jouer un rôle important dans l'élaboration de règles professionnelles claires.

#### Prendre soin de la famille des anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération

En reconnaissance des services louables et sacrifices énormes consentis par les résistants et les membres de l'armée de libération, en étroite symbiose avec le glorieux trône alaouite, pour la défense des valeurs sacrées de la religion et de la nation et l'indépendance et la dignité de la patrie, et en s'inspirant des hautes orientations royales appelant à accorder l'importance nécessaire à la famille des anciens résistants, et à l'entourer de la sollicitude qu'elle mérite, le gouvernement accordera une attention particulière aux membres de cette famille et à leurs ayants droits afin d'améliorer leurs conditions sociale, sanitaire et morale.

Au plan institutionnel, il sera procédé au parachèvement des mesures relatives à la formation du Conseil national des anciens combattants et anciens membres de l'armée de libération pour lui permettre d'entamer ses fonctions et prérogatives relatives à la proposition des mesures pouvant être prises en faveur des résistants et des membres de l'armée de libération et de leurs ayants droits.

## Gestion nouvelle des affaires des Marocains résidant à l'étranger

Monsieur le Président Mesdames et messieurs les députés,

Compte tenu de l'attachement des Marocains résidant à l'étranger aux constantes de la nation, et leur mobilisation permanente pour la défense des causes nationales, et en considération de leur importante contribution au développement économique et social du pays, et des changements rapides de l'environnement national et international, le gouvernement compte adopter une nouvelle stratégie dans la gestion de ce domaine vital, axée sur quatre volets majeurs à savoir, la promotion des droits de la communauté marocaine en oeuvrant à garantir la pleine citoyenneté des émigrés dans leur pays d'accueil, et la réflexion sur de nouveaux mécanismes pour traiter leurs affaires et problèmes. Ceci exige l'accompagnement et le soutien du programme du Plan de mise à niveau consulaire du Ministère des Affaires étrangères et de la coopération, le renforcement des liens avec la mère patrie, et la poursuite de la mobilisation pour la défense de la cause nationale, conformément à la volonté royale visant à poursuivre le processus d'intégration des Marocains résidant à l'étranger dans la vie nationale, en particulier par le biais du Conseil supérieur des Marocains résidant à l'étranger dont Sa Majesté le Roi avait annoncé sa création prochaine, la consolidation et le développement des mécanismes de mobilisation de la communauté marocaine à l'étranger pour défendre les causes nationales majeures et vitales, en premier lieu la question du Sahara marocain, la consécration de l'identité nationale des citoyens marocains résidant à l'étranger dans ses dimensions religieuse, linguistique, culturelle et civilisationnelle, en adoptant une approche qualitative renouvelée spatio-temporelle, tout en prenant en considération les expériences accumulées.

## Consolidation de la position du Maroc au sein de la communauté internationale

Monsieur le Président Mesdames et messieurs les députés,

En application des hautes orientations royales, le gouvernement de Sa Majesté le Roi poursuivra son action pour le rayonnement de notre pays, la consolidation de sa place à travers le monde, et le renforcement de sa présence au service des questions de sécurité, de paix et de stabilité.

## Edification d'un Maghreb arabe fort et homogène

Au niveau maghrébin, notre pays continuera de déployer ses efforts pour relancer l'édification de l'Union du Maghreb Arabe et le rôle des ses organismes et de ses institutions sur des bases solides conformément à l'esprit et au texte du Traité de Marrakech, en tant que choix stratégique du Maroc.

## Soutien aux causes arabes et islamiques

Au niveau du monde arabe, le gouvernement s'attellera à renforcer nos relations bilatérales avec les pays frères, et l'action arabe commune, notamment l'aspect économique, et à poursuivre le soutien permanent du Maroc aux causes arabes décisives, et en premier lieu la cause palestinienne en vue de permettre au peuple Palestinien de jouir de ses droits nationaux et d'unifier ses rangs derrière sa direction

légitime, afin de parvenir à établir son Etat indépendant, avec ses institutions démocratiques et avec Al Qods Acharif en tant que capitale. De même, le gouvernement ne ménagera aucun effort pour la défense de nos valeurs spirituelles séculaires, la pureté de l'unicité de notre croyance et des préceptes de notre religion, tout en oeuvrant, dans le cadre de l'Organisation de la conférence islamique et toutes les instances internationales, pour promouvoir la véritable image tolérante de l'Islam qui appelle à la modération, au juste milieu et à la propagation des valeurs de paix, de solidarité et de coexistence entre les religions, les civilisations et les cultures.

#### Coopération stratégique et solidarité avec les pays africains

Le gouvernement continuera à accorder une importance stratégique à la coopération avec nos frères Africains dans le cadre d'une vision homogène et globale au service de la paix et de la stabilité, et à donner à la coopération Sud-Sud un contenu tangible, et une orientation de solidarité effective.

#### Développement des partenariats avec l'espace européen intégré

Pour ce qui est de l'espace euro-méditerranéen, l'action se poursuivie en vue de développer notre partenariat avec l'espace européen intégré, en toute homogénéité et complémentarité avec le Processus euro-méditerranéen de Barcelone.

#### Soutien au projet du plan de réforme de l'appareil diplomatique

Compte tenu de la nécessité de permettre à notre appareil diplomatique de s'acquitter de ses missions dans les meilleures conditions, à la lumière des changements effrénés que connaissent les relations internationales, et la nécessité de contenir les risques qui guettent la communauté internationale, le gouvernement s'attellera à apporter le soutien nécessaire au plan de réforme que le Ministère des Affaires étrangères et de la coopération est en train d'élaborer pour la qualification cadres travaillant dans le champ diplomatique et consulaire, et la modernisation des systèmes et méthodes de travail à même de garantir un rendement professionnel, efficace et productif.

#### •Conclusion :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés,

Ce programme, que le gouvernement entend appliquer conformément aux hautes orientations royales et aux priorités que Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste a définies et afin de répondre aux aspirations des citoyens, illustre notre forte volonté à ouvrir de nouveaux horizons devant la marche de notre pays vers la consécration de son développement démocratique, et la consolidation de ses acquis dans le domaine de l'exercice des libertés individuelles et collectives, du respect des droits humains, de la transparence des élections, et de la réalisation des aspirations du peuple marocain au développement économique et social.

Il s'agit là d'un programme de réforme et d'espoir, à travers lequel nous nous engageons à mobiliser toutes les énergies et tous les moyens afin de consacrer le

processus de réforme dans les domaines politique, économique et social, dans le cadre de nos constantes nationales et de notre référentiel civilisationnel et culturel. L'objectif étant d'ouvrir les portes de l'espoir devant nos jeunes et toutes les forces vives du pays. Nous pensons sincèrement que tous les membres du Parlement ne ménageront aucun effort pour contribuer de manière efficace à cette mobilisation.

Tout en étant conscients des difficultés et contraintes auxquelles nous pourrions être confrontés dans la réalisation de ce programme, nous nourrissons un grand espoir de pouvoir les surmonter, grâce à l'homogénéité et à l'efficacité de l'équipe gouvernementale, et à votre soutien et assistance, et à l'adhésion de l'ensemble des marocains à ce projet national. Puisse Dieu couronner de succès nos actions pour le bien de cette nation, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, que Dieu l'assiste. Puisse-t-il combler Sa Majesté en les personnes de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de l'ensemble des membres de l'illustre famille royale. Dieu l'Auditent exauce les prières de ceux qui l'implorent.

« Seigneur ne laisse pas dévier nos cœurs après que Tu nous aies guidés, et accorde-nous Ta miséricorde. C'est Toi, certes, le Grand Donateur ! Wassalamu alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh ».